

7/12/2023

COMMUNIQUE DE PRESSE

Fusion des mutuelles EPC et UNMI'Mut

Le 1er décembre 2023, l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) a approuvé le transfert par voie de fusion-absorption du portefeuille d'opérations, avec les droits et obligations qui s'y rattachent, de la mutuelle EPC à la mutuelle UNMI'Mut. La fusion est effective au 1er janvier 2023.

Au 31 décembre 2022, la mutuelle EPC comptait 4 155 membres participants pour 5 142 bénéficiaires et affichait un chiffre d'affaires de 4,68M€.

La mutuelle EPC a choisi de fusionner avec la mutuelle UNMI'Mut afin de continuer à répondre au mieux à son engagement d'offrir à ses adhérents des solutions personnalisées, des services adaptés au travers de couvertures performantes.

Avec cette fusion, le Groupe UNMI met à nouveau son expertise au service des mutuelles pour innover et **s'affirme ainsi comme un acteur majeur de l'économie sociale et du monde mutualiste.**

L'UNMI regroupe aujourd'hui, au sein de son union technique, 64 mutuelles adhérentes.

MUTUELLEMENT PLUS FORTS

Le groupe prudentiel UNMI est constitué de l'Union Nationale Mutualiste Interprofessionnelle, organisme à but non lucratif, lieu ouvert de rassemblement de mutuelles de toutes tailles et d'UNMI'Mut, mutuelle spécialiste des risques prévoyance. Notre ambition est de donner à nos adhérents les meilleures armes pour résister et conserver leur indépendance. Pour cela, nous mettons à leur disposition une gamme de produits performants et un large panel de services, développés en interne ou avec l'aide de nos partenaires.

Siège social 70 Boulevard de Courcelles 75017 PARIS - www.unmi.eu

Contact presse : MLK MARKETING - Marie-Laure Molko - 01 76 41 00 32 - 06 70 16 45 15 - mlmolko@gmlk-marketing.fr